

Une cinquantaine de cas de radicalisation dans l'armée surveillée par le ministère de la Défense

écrit par Durandurand | 1 juillet 2016



DÉFENSE – L'armée n'est pas épargnée. Un rapport d'information, daté du 22 juin de [la commission défense de l'Assemblée nationale](#), analyse « la présence et l'emploi des forces armées sur le territoire national ». Présenté par Olivier Audibert Troin (député du Var LR) et Christophe Léonard (député des Ardennes PS), celui-ci a été mis en ligne mercredi 29 juin, rapporte [L'Opinion](#).

Dans ce document très dense, plusieurs informations relatives à l'emploi des forces sur le territoire nationale sont exposées, notamment concernant le coût et le nombre de soldats déployés sur le territoire, [comme le note Philippe Chapleau, spécialiste Défense pour Ouest France](#). Mais outre ces enseignements, le rapport fait état d'un sujet autrement plus sensible: la radicalisation au sein de l'armée. Et selon ce document parlementaire, la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD) suit « en priorité » une cinquantaine de cas dans les rangs des armées tricolores.

« **La première brique de la lutte antiterroriste** »

Pour prévenir les cas de radicalisation dans l'armée française, la première mesure - qui tombe sous le sens- est d'accroître la vigilance au moment du recrutement des

soldats. Et c'est ce qui ressort de ce rapport d'information. « Selon le général Jean-François Hogard, 92% des candidats à l'engagement bénéficient d'un avis 'sans objection' de la DPSD, les 8 % restant se voyant attribuer d'un avis 'restrictif' ou 'défavorable' lié à une vulnérabilité ou à un antécédent constitué », détaille le document parlementaire. Ce faisant, la DPSD considère qu'elle « constitue la première brique de la lutte antiterroriste ». Ce qui est plus délicat, ce sont les cas de radicalisation chez des soldats déjà engagés. Pour les recenser, la DPSD compte sur les signalements émis en interne.

Ainsi, « le général Jean-François Hogard a indiqué que la DPSD suit en priorité 'une cinquantaine de dossiers de radicalisation' », poursuit le rapport qui précise que ce nombre « évolue en permanence », les signalements émis n'étant pas forcément tous probants. Une fois le signal reçu, la DPSD engage des « opérations de renseignement de durée variable, les investigations se menant systématiquement à charge et à décharge ».

« Le traitement des signalements doit être prudent, car il faut éviter de stigmatiser certaines personnes, faute de quoi on risque de les pousser dans les bras de l'ennemi », a aussi précisé le général Jean-François Hogard cité par le rapport. « Pour les mêmes signes extérieurs –port de la barbe, refus de parler à une femme, etc.–, il faut savoir distinguer des cas de réelle radicalisation de ce qui peut n'être que l'expression d'un refus de la discipline ou d'un simple mal-être, et veiller à limiter les effets de stigmatisation, qui nuisent à la cohésion dont ont besoin les armées », a encore indiqué l'officier.

Aucun détail en revanche n'est communiqué sur la façon dont l'armée traite ces cas (mesures disciplinaires ? renvois ?). Interrogé sur ce sujet au mois de mai par *Le HuffPost*, le ministère de la Défense s'était refusé à tout commentaire. En juillet 2013, cette [question préoccupait déjà la DPSD](#).

Un phénomène qui touche d'autres armées européennes

L'armée française n'est pas la seule à être confrontée à ce genre de problématique. Au mois d'avril, le contre-espionnage allemand a rendu public un rapport portant sur [une infiltration jihadiste dans ses rangs](#). Les chiffres évoqués alors étaient supérieurs à ceux communiqués par l'armée française puisque le document recensait pas moins de 320 soldats sous surveillance au sein de la Bundeswehr.

Idem [du côté de la Belgique](#). Au mois de mai, nous apprenions que « quelque 60

membres de la Défense présentent un comportement suspect » dans l'armée belge. Toutefois, « aucun soldat n'a été démis en raison d'extrémisme islamique » et « tous les soldats, éventuellement concerné ont quitté l'armée de leur propre initiative ou ont été licenciés pour d'autres raisons », faisaient savoir les autorités belges.

Pour l'heure, aucun cas de renvoi de soldats radicalisés n'a été communiqué côté français. Tout juste sait-on que cette question préoccupe au haut plus niveau et qu'une cinquantaine d'individus sont surveillés pour cette raison.

http://www.huffingtonpost.fr/2016/06/30/radicalisation-armee-francaise-ministere-de-la-defense_n_10750408.html